## ADAPEI-ARIA DE VENDÉE

## Une classe dédiée aux enfants autistes

En septembre dernier, une Unité d'enseignement en maternelle pour enfants avec autisme ou troubles envahissants du développement a été ouverte à l'école l'Angelmière à la Roche-sur-Yon. Une première en Vendée.

epuis la rentrée 2016, six enfants âgés de 3 à 6 ans sont scolarisés au sein d'une Unité d'enseignement en maternelle pour enfants autistes (UEMA) à l'école l'Angelmière à la Roche-Sur-Yon. « Dans le cadre du 3º plan Autisme, l'Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire a publié un appel à projet pour créer une UEMA en Vendée. L'Adapei-Aria de Vendée s'est rapidement positionnée pour l'ouverture de cette UEMA, qui a été co-construire avec l'ARS, l'Education Nationale et la ville de La Rochesur-Yon explique Thierry Guillet, le directeur du Sessad départemental de l'Adapei-Aria auguel est rattachée l'UEMA. Il s'agit, pour les enfants accueillis, de bénéficier d'une prise en charge précoce grâce à des moyens adaptés (médicaux, psycho-sociaux, éducatifs et

pédagogiques) en vue de faciliter leur inclusion en classe ordinaire. Une enseignante spécialisée est mise à disposition par l'Education nationale et l'équipe du Sessad de l'Adapei-Aria intervient auprès de l'enfant, à l'école sur les temps de classe et au domicile: éducateur spécialisé. éducateur de jeunes enfants, aides médico-psychologiques, psychologue, orthophoniste, psychomotricien et pédo-psychiatre.

## Les parents associés à l'accompagnement

Tous les intervenants de l'école - jusqu'au personnel de la cantine et de l'entretien – ont bénéficié d'un programme de formation préalable auquel ont participé les parents des enfants autistes accueillis. « Ils sont régulièrement associés au projet de leur enfant. Nous les considérons comme des



partenaires essentiels de l'accompagnement qui peut également avoir lieu dans le cadre familial, sous forme de guidance parentale et dans les différents lieux de socialisation », indique la psychologue de l'UEMA.

Si le déroulé des journées est adapté à la situation de chacun, les objectifs pédagogiques attendus n'en restent pas moins les mêmes que dans les programmes de l'école maternelle. Toutefois, l'accent est mis sur le développement des capacités d'apprentissage et de communication, la motricité et l'acquisition de l'autonomie dans les activités quotidiennes. Les temps d'inclusion avec les élèves des autres classes ont lieu pendant les repas, à la cantine, les récréations mais aussi le matin, lors d'activités réalisées en commun. « Notre priorité est de respecter le rythme de chaque enfant, à qui nous offrons

un accompagnement individualisé », poursuit la psychologue. L'inclusion se fait ainsi de manière progressive, l'objectif affiché étant d'apprendre aux enfants à vivre avec leurs camarades. « Après seulement six mois, et même si le soutien à la socialisation est bien sûr à poursuivre, nous avons constaté de réels progrès, souligne la psychologue. Quant aux enfants des classes ordinaires, nous avons remarqué qu'ils sont investis et n'hésitent pas à jouer avec leurs petits camarades et à les aider quand cela est nécessaire. » •

Lauriane Amirault

## Ce que prévoit le 3° Plan autisme sur la création des UEMA

Le Plan autisme 2013-2017 prévoit la création de 110 Unités d'Enseignement en Maternelle (UEMA) dans les écoles, pour améliorer l'inclusion scolaire, dès le plus jeune âge, des enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (TED) en s'appuyant sur des interventions précoces, personnalisées et globales, conformément aux recommandations définies par la HAS(1) et l'ANESM(2) en 2012. Ces unités ont la spécificité d'être localisées au sein des écoles et non dans les structures médico-sociales. Elles peuvent accueillir un maximum de 7 enfants, âoés de 3 à 6 ans

(1) Haute Autorité de Santé

(2) Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

